

ANTICIPER LES DIFFICULTÉS ET OPTIMISER LES EXCÉDENTS

AUCUN NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE N'EST REQUIS POUR SUIVRE CETTE FORMATION



Durée : 1 jour - 7 heures
Tarif : 1 100€
 12 participants maximum

Méthodes pédagogiques : apports théoriques, réglementation, cas pratiques, prise en main de logiciels, créations de supports, quizz...

Profil stagiaire : toute personne issue du milieu associatif et souhaitant développer ses compétences en comptabilité

L'inexorabilité du changement et les turbulences de l'environnement constituent deux éléments majeurs et récurrents dans la vie des associations (évolution du taux horaire, du volume d'activité...), ainsi que des évènements impactant l'activité des structures, comme des départs à la retraite, des congés maladie...

Ces facteurs jouent un rôle prépondérant dans le quotidien et il est parfois difficile d'y faire face.

Les outils de gestion permettent de donner un ordre d'idée sur la situation financière ainsi que sur la pérennité de l'association. De fait, la pertinence et l'efficacité des outils de gestion ne sont pas négligeables.

Aussi, il est important d'équiper une association afin qu'elle puisse réaliser au plus près de la réalité son budget prévisionnel, son compte administratif, son budget exécutoire, son suivi budgétaire ou encore son plan de trésorerie.

OBJECTIFS : savoir renseigner et interpréter les résultats des outils du budget prévisionnel, du compte administratif, du budget exécutoire, du suivi budgétaire et du plan de trésorerie

Cette démarche englobe :

La loi 2002-02, rénovant l'action sociale et médico-sociale, oblige l'inscription d'un ESMS dans une logique de tarification. Cette procédure de tarification s'articule autour de deux temps principaux

-La transmission et la validation par l'autorité de tarification d'un Budget Prévisionnel qui présente les besoins en exploitation de l'année à venir et détermine le coût de fonctionnement par structure ; il est transmis avant le 31 octobre N-1.

-La transmission, avant le 30 avril N+1, d'un Compte Administratif qui permet à l'ESMS de rendre compte de l'utilisation des financements obtenus et de proposer une affectation de résultat comptable.

Pour une meilleure gestion, le suivi budgétaire va nous permettre de comparer le budget exécutoire et le réalisé (comptabilité). Le suivi budgétaire doit être fait régulièrement et mis à disposition de la structure mais aussi de ses partenaires financiers en cas de besoin. Il facilite ainsi le pilotage des activités et la maîtrise du budget. Il peut concerner le budget global de la structure ou d'un projet voire d'un financement spécifique.

Le budget exécutoire se construit à partir du Budget Prévisionnel modifié, prenant en considération le tarif fixé par l'autorité de tarification. Ceci permet d'identifier et de limiter les éventuelles dérives, pour tenter d'inverser une courbe défavorable.

Le plan de trésorerie récapitule et prévoit les opérations financières tout au long de l'année, afin d'anticiper les dépenses et les recettes rythmant l'activité de l'association. Une bonne gestion de trésorerie permettra d'éviter les découverts bancaires ou d'envisager des placements financiers judicieux.

PROGRAMME

Améliorer la gestion de trésorerie

- Veille active sur l'encaissement des clients
- Respect du délai pour le règlement des dettes fournisseurs, des salariés, des charges sociales

Prévenir les risques de cessation de paiement

- Les moyens pour assurer la solvabilité à court et long terme

Optimiser le résultat financier

- L'utilisation optimale des excédents de trésorerie
- La recherche de moyens de financement

Avoir une vision sur les dépenses réalisées / les dépenses prévues

Évaluation de début et de fin de formation